

Montréal, le 22 août 2025

Par dépôt électronique (SDE)

**Maître Carolina Rinfret**  
**Secrétaire**

**Régie de l'Énergie**

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5<sup>e</sup> étage, Bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4287-2024**

*Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025*  
Notre dossier : 16001-03

---

Chère consœur,

La présente fait suite à votre lettre du 12 août dernier concernant la préparation du calendrier de l'audience. Tel que demandé, nous vous fournissons les informations pertinentes.

- La liste de témoin : Carlos Castiblanco, économiste, à titre d'analyste.
- Le témoin d'Option consommateurs (OC) entend témoigner sur le mémoire d'OC (C-OC-009) ainsi que sur la preuve qui sera administrée pendant l'audience.
- Le temps requis pour la présentation de la preuve d'OC : 45 minutes.
- Le temps prévu pour contre-interroger les témoins d'Énergir :
  - Panel 1: 5 minutes.
  - Panel 2: 15 minutes.
  - Panel 4: 10 minutes.
  - Panel 5: 10 minutes.
- OC ne prévoit pas contre-interroger les représentants des autres intervenants, mais se réserve le droit de le faire en fonction de la preuve qui sera administrée pendant l'audience.
- Le temps prévu pour l'argumentation finale : 25 minutes.

Option consommateurs n'entend pas soulever de moyen préliminaire à l'audience et n'aura pas besoin d'une petite salle virtuelle.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'examen des modifications proposées au texte des CST, OC s'en remet à la Régie.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

**GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT**



**Éric McDevitt David, avocat**

edavid@gbvavocats.com

EMD/ Id